

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE SAINT-VINCENT-DE-PAUL**

<i>Séance du mardi 08 avril 2025</i>	
2025 - 037	NOMBRE DE MEMBRES
	- Afférents au Conseil Municipal : 23
	- En exercice : 23
	- Qui ont pris part à la délibération : 21
	Date de la convocation : 01/04/2025
	Date d'affichage : 01/04/2025

*L'an Deux Mil Vingt Cinq le mardi 08 avril à 19h00, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, salle du conseil municipal, sous la présidence de **M. Henri BEDAT, Maire,***

*Présents : MM. et Mmes **BEDAT, VILATON, BEZIAT-RICARD, FOURNET, CAZENAVE, BIARNES, WLUSEK, ETIENNE, HOURQUET, GATUINGT, DARRACQ, CONSTANTIN, LAGRASSE, LABUXIERE, LARROQUE, LAHONTAN.***

Excusés et procurations :

M. LABAT a donné procuration à Mme BEZIAT-RICARD

Mme MESPLEDE a donné procuration à Mme CAZENAVE

M. MARIMPOUY a donné procuration à M. FOURNET

Mme EDE a donné procuration à Mme BIARNES

M. COLY a donné procuration à M. DARRACQ

*Absents : **M. SEIRACQ, M. DEHEZ***

*Secrétaire de séance : **M. François CONSTANTIN***

OBJET :

BUDGET PRINCIPAL COMMUNE – AFFECTATION DES RESULTATS 2024

VU la délibération n° DE2025-025 du 10 mars 2025 votant le compte administratif et arrêtant les comptes de l'exercice 2024,

CONSIDERANT qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire,

STATUANT sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2024,

CONSTATANT que le compte administratif 2024 fait apparaître :

- Un déficit de fonctionnement de :	147 528, 77 €
- Un excédent reporté de :	638 557, 23 €
Soit un excédent de fonctionnement cumulé de :	491 028, 46 €
- Un déficit d'investissement de :	365 676, 82 €
- Un déficit des restes à réaliser de :	95 216, 00 €
Soit un besoin de financement de :	460 892, 62 €

**Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré
A L'UNANIMITE,**

DECIDE d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2024 comme suit :

- Résultat d'exploitation au 31/12/2024 : Excédent 491 028, 46 €
- Affectation complémentaire en réserve (1068) 460 892, 62 €
- Résultat reporté en fonctionnement (002) 30 135, 84 €

- Résultat reporté en investissement (001) : Déficit 365 676, 62 €

Fait et délibéré en séance du Conseil Municipal
Pour copie conforme
Suivent les signatures

Fait à Saint Vincent de Paul, le **09 avril 2025**
Le Maire,
Henri BEDAT



VOTE :

Pour	21
Contre	00
Abstention	00

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le
Identifiant unique : 040 – 214002834 – 20250408 – DE2025037
et publication ou notification le

La présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage ainsi que le cas échéant de sa transmission au représentant de l'Etat dans le département, d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Pau (sur place ou par courrier Villa Noulibos, 50, cours Lyautey 64000 PAU CEDEX, ou par voie dématérialisée à l'adresse <http://www.telerecours.fr>).